

2 octobre 2003 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, en date du 2 octobre 2003, sur l'action pour l'égalité des droits et l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de saluer les participants au Forum européen " Emploi et handicap " venus de France et de l'Europe toute entière. A travers eux, je voudrais dire ma reconnaissance aux entreprises françaises et européennes qui se mobilisent aujourd'hui pour faire progresser l'emploi des personnes handicapées.

Je félicite l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, l'AGEFIPH et son Président, Monsieur Rémi JOUAN, d'avoir donné une dimension européenne à ces journées de formation et d'échanges. L'intégration des personnes handicapées dans la vie économique et sociale est notre ambition commune. En la favorisant, nous édifierons un nouveau pilier du modèle social européen.

En France, quinze ans après le vote de la loi de 1987, l'accès à l'emploi des personnes handicapées demeure émaillé de nombreux obstacles. Les lieux et les outils de travail ne sont pas encore tous accessibles. Beaucoup de travailleurs handicapés ne disposent pas d'une formation suffisante. Les discriminations persistent, souvent silencieuses, toujours intolérables. De nouveaux progrès doivent être accomplis pour atteindre les objectifs, notamment quantitatifs, que la Nation s'est assignée et qu'elle doit continuer à poursuivre sans relâche.

La préparation de la réforme législative que le Gouvernement présentera avant la fin de l'année est l'occasion de rappeler chacun à ses responsabilités et de réfléchir ensemble aux conditions d'une action revigorée.

Garantir l'égalité des chances suppose d'abord de lutter énergiquement contre les discriminations. Dans le cadre de la réforme, la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail sera transposée en droit français. L'Autorité de lutte contre les discriminations que nous mettrons en place à partir de l'année prochaine contribuera à prévenir les discriminations et apportera son soutien aux personnes qui en ont été victimes.

Depuis 1987, l'AGEFIPH oeuvre en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Son action repose sur la mobilisation des acteurs sociaux. Elle a vocation à être le moteur du renforcement de nos ambitions. J'en suis convaincu, c'est par le dialogue social que les expériences réussies et des solutions nouvelles pourront être partagées et diffusées dans toutes les entreprises.

L'AGEFIPH aide les entreprises dans leurs démarches. Elle répond à leurs besoins et a vocation à leur offrir un accompagnement de qualité. Plus que jamais, la réactivité, l'efficacité, la souplesse doivent guider son organisation et son fonctionnement.

Pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, il lui appartient aussi d'aller au devant des employeurs et d'encourager par ses actions le recrutement des salariés handicapés.

Assurer la continuité du parcours d'insertion des personnes handicapées impose enfin de ne plus isoler l'emploi de la formation, ni le milieu ordinaire de l'emploi protégé. L'AGEFIPH peut contribuer à établir les passerelles nécessaires.

L'ampleur donnée à vos journées témoigne de l'ambition de l'AGEFIPH de faire franchir à l'insertion des personnes handicapées une étape nouvelle. Elle souligne également la mobilisation de nombreux acteurs économiques et sociaux autour des travailleurs handicapés. Je m'en réjouis et je vous en remercie.